

Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 28 Octobre 2021

L' an 2021 et le 28 Octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de la commune de Vireux Molhain, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle du conseil municipal sous la présidence de DEVRESSE Jean Pol Maire

Présents : M. DEVRESSE Jean Pol, Maire, Mmes : FLODROPS Ingrid, GANTOIS Renée, GUMEZ Sandrine, HELLEBOUT Ludivine, LAIR Gislaine, MM : BRAIBANT Jean Louis, DENIS Frédéric, HUSSON Philippe, MASSON Romain

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : FRAINCAUT Aurore à M. BRAIBANT Jean Louis, PROFILI Maria Lina à M. DENIS Frédéric, MM : CLAUDET Franck à Mme GUMEZ Sandrine, LAURENT Fabrice à Mme GANTOIS Renée, RASQUIN Fabrice à Mme HELLEBOUT Ludivine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 19/10/2021

Date d'affichage : 19/10/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le : 29/10/2021

et publication ou notification

du : 02/11/2021

A été nommé (e) secrétaire : M. MASSON Romain

Ordre du jour

- 1°) Affaires financières et comptables :
 - Ouverture et virement de crédits
 - Créances mises en non valeur
 - Participation de la commune de Vireux Wallerand aux festivités du 14.08.2021
- 2°) Fixation des tarifs communaux 2022
- 3°) Vente de la parcelle 4 du lotissement du béchu

- 4°) bail commercial pour un bâtiment rue des forges
- 5°) Prorogation de l'aménagement forestier
- 6°) Composition commission du logement
- 7°) Création d'un Conseil Municipal enfants
- 8°) Questions diverses
- 9°) Informations du Maire

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Ouvertures et virements de crédits
 Créances mises en non valeur
 Participation de la commune de Vireux Wallerand aux festivités du 14.08.2021
 Remboursement de frais à Mr RASQUIN
 Tarifs communaux du 01.01 au 31.12.2022
 Vente de la parcelle 4 du lotissement du Béchu à Mme FERNANDES Joanna
 Bail commercial avec la Sté BOCCARD
 Prorogation de l'aménagement forestier
 Composition commission du logement
 Conseil Municipal Enfants

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20H. Mr MASSON Romain est nommé secrétaire de séance à l'unanimité. Le compte rendu de la séance du 31.08.2021 est approuvé à l'unanimité.

réf : **2021-075 Ouvertures et virements de crédits**
 Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'ouvrir ou virer les crédits suivants :

Budget principal commune

Section de fonctionnement

Dépenses

60622	carburants	400.00
60631	fournitures entretien	- 5 000.00
6135	locations	1 500.00
61521	entretien terrains	4 000.00
615221	entretien bâtiment	4 000.00
61551	entretien mat roulant	- 10 000.00
6161	assurance	6 500.00
6231	annonce	4 000.00
6288	autres services	5 000.00
6456	FNC	100.00
6518	redevance	1 000.00
6534	cotisation SS	500.00
65541	contributions	- 150 000.00

65548 autres contributions 150 000.00

Recettes

7022 coupes de bois 12 000.00

Section d'investissement

Dépenses

21312	écoles	13 100.00
21318	bâtiments publics	- 26 600.00
2151	voiries	26 000.00
21578	matériel	1 000.00
21571	véhicule	- 9 600.00
2183	matériel de bureau	5 200.00
2184	meublier	6 000.00
020	dépenses imprévues	- 15 100.00

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-076 Créances mises en non valeur

Le Conseil Municipal,

Considérant la demande en date du 9.09.2021 de Mme La Trésorière d'admission en non-valeur de créances pour lesquelles les poursuites se sont révélées infructueuses,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur des créances d'un montant de 2 998.71 €.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-077 Participation de la commune de Vireux Wallerand aux festivités du 14.08.2021

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de fixer la participation de la commune de Vireux Wallerand aux festivités du 14.08.2021 à 4 228.15 €.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-078 Remboursement de frais à Mr RASQUIN

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de rembourser à Mr RASQUIN une somme de 47.80 € pour l'acquisition d'une ampoule pour le tableau interactif TBI de l'école.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-079 Tarifs communaux du 01.01 au 31.12.2022**
Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs communaux applicables du 01.01.2022 au 31.12.2022 comme joint.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-080 Vente de la parcelle 4 du lotissement du Béchu à Mme FERNANDES Joanna**
Le Conseil Municipal,

Considérant la demande d'acquisition de la parcelle 4 du lotissement du Béchu de Mme FERNANDES Joanna,
Considérant les délibérations du Conseil Municipal en date du 12.02.2018 fixant le prix de vente des parcelles,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de vendre à Mme FERNANDES Joanna la parcelle 4 du lotissement du béchu située rue du Béchu à Vireux Molhain cadastrée section B 468 composée de 937 m2 de terrain constructible à 12.50 €HT soit 15 €TTC le m2.

DECIDE de donner tout pouvoir à Monsieur Le Maire en vue de signer tout acte relatif à cette vente.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-081 Bail commercial avec la Sté BOCCARD**
Le Conseil Municipal,

Considérant la fin du bail commercial avec la Sté BOCCARD à compter du 01.11.2020,
Considérant la demande de l'entreprise de contractualiser un nouveau bail,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de louer par bail commercial un bâtiment situé lieudit les Forges cadastré section AC 391 appartenant à la commune de Vireux Molhain pour un loyer de 291.67 €HT soit 350 €TTC pour une durée de 9 ans à compter du 01.11.2021.

DECIDE que l'entretien de la parcelle de terrain y compris le talus est à la charge de l'entreprise, mention qui sera précisée dans le bail.

DECIDE de donner tout pouvoir à Monsieur Le Maire en vue de signer tout acte relatif à cette location et charger Maître MAQUENNE de la rédaction de l'acte.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-082 Prorogation de l'aménagement forestier

La crise « scolytes » actuellement en évolution sur la forêt communale de Vireux Molhain ne permet pas d'établir un état des lieux consolidé afin de réviser durablement l'aménagement de la dite forêt arrivant à échéance en 2023.

Dans l'attente d'une stabilisation de la situation, la solution est de proroger pour une durée de 5 ans le plan de gestion actuel, soit une nouvelle échéance fixée à 2028.

Durant cette période, les objectifs de gestion sont maintenus hormis pour les parcelles impactées par la crise qui feront l'objet d'une gestion adaptée sur proposition de l'ONF, notamment en termes d'essences et d'itinéraire de reboisement.

Les coupes initialement prévues par l'aménagement au sein du groupe de régénération seront effectuées sous réserve de leur faisabilité déterminée d'un commun accord entre la commune et l'ONF.

Les coupes des autres groupes seront poursuivies selon les durées de rotation actées pour chaque groupe, une modulation pouvant intervenir en fonction de l'impact des produits accidentels liés à la crise « scolytes ».

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de donner son accord au projet de prorogation avec modification présenté qui s'inscrit dans un projet collectif lié à la crise « scolytes » en cours d'évolution sur le périmètre du Schéma Régional d'Aménagement de Champagne Ardenne.

DECIDE de demander au service de l'ONF de présenter un bilan et les perspectives en Mairie à l'échéance initiale du programme en 2023

DECIDE de solliciter également auprès des services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du Code Forestier pour cet aménagement au titre de la réglementation propre au site Natura 2000 qu'est la Zone de Protection Spéciale (ZPS) n°FR2112013 dite Zone Natura 2000 du Plateau Ardennais ».

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-083 Composition commission du logement**
Le Conseil Municipal,

Vu la demande de Mme PROFILI pour devenir membre de la commission du logement,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'ajouter à la composition de la commission du logement Mme PROFILI Marie Line.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-084 Conseil Municipal Enfants**
Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de mettre en place un Conseil Municipal enfants avec les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 de l'école Maurice Robinet de Vireux Molhain.

DECIDE d'organiser les élections au sein de l'école afin d'élire six conseillers municipaux enfants en respectant la parité.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Mr HUSSON demande si il y a déjà un projet à leur confier.

Mr DEVRESSE précise qu'il faudra bien préciser les conditions de fonctionnement, se concentrer sur un projet et il faudra voir les professeurs pour connaître le temps qu'ils pourront consacrer à ce projet de conseil municipal enfants.

Questions diverses :

NEANT

Complément de compte-rendu:

Informations du Maire :

- Installation d'un nouveau médecin au cabinet médical à compter du 15.12.2021
- Le projet Age et Vie est toujours en cours. Nous arrivons à la phase d'approbation de la révision du PLU.
- Vente du bâtiment DECHOSAL : est ce que la commune préempte : Voir les conditions financières avant décision
- La Poste a en projet la fermeture du bureau de poste qui sera transféré à France Service sir cela intéresse le Centre Social.
- Le PSIG va occuper les bâtiments de la gendarmerie dont les agents déménagent à Givet.
- Circulation rue de la carrière : un projet est en cours d'élaboration
- Présentation du projet d'aménagement de la rue du Béchu
- Recensement des parcelles disponibles à la construction et lancement de l'étude

pour viabiliser des parcelles sur la zone Sud
- Projet d'acquisition de tableaux pour la décoration du cabinet médical

Mme LAIR fait part de la demande d'un administré de nettoyer le chemin le long de la voie de chemin de fer.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h15

En mairie, le 02/11/2021
Le Secrétaire
MASSON Romain

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Romain Masson', written in a cursive style.

